



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 19 décembre 2007

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

## *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Hervé BRUYERE	Mme Hélène ROY
M. Jean ESMONIN	Mme Janine BESSIS	Mme Sylviane FLAMENT
M. Michel BACHELARD	M. Jean-Pierre GILLOT	Mme Catherine HERVIEU
M. Pierre PRIBETICH	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Lê Chinh AVENA
M. Jean-Patrick MASSON	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Pierre SOUMIER
M. Michel JULIEN	M. Jacques DANIERE	M. Pierre PETITJEAN
M. Jacques FOUILLOT	M. Jean-Pierre BOUHELIER	Mme Claudette BLIGNY
M. Guy GILLOT	Mme Elisabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT	M. Jean-François GONDELLIER
M. Bernard RETY	M. Jean-Jacques BERNARD	M. Bernard BARBEY
M. Gérard LABORIER	M. François NOWOTNY	M. Jean-Louis JOLY
M. Patrick SAUNIE	M. Paul LECHAPT	M. Rémi DETANG
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Stéphan CLAUDET	M. Jean-François DODET
M. Gérard DUPIRE	M. Claude PICARD	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	M. Gaston FOUCHERES	M. Norbert CHEVIGNY
Mlle Badiâ MASLOUHI	Mme Françoise TENENBAUM	M. Christian PARIS
M. André GERVAIS	M. Alain MILLOT	Mme Christiane COLOMBET
M. Jean-François DESVIGNES	Mme Joëlle LEMOUZY	
M. Patrick MOREAU	M. Mohammed IZIMER	

## *Membres absents :*

M. Rémi DELATTE	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. Patrick CHAPUIS	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Guy GILLOT
M. Philippe CARBONNEL	M. Jean-Pierre DUBOIS pouvoir à M. Hervé BRUYERE
M. Lucien BRENOT	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mlle Badiâ MASLOUHI
M. Jean PERRIN	M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS
M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Françoise MANSAT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. François BRIOT	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Jean-Marc NUDANT	Mme Marie-Christine DELEBARRE pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
Mme Claude-Anne DARCIAUX	M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN
Mme Nicole MOSSON	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
M. Bernard OBRIOT	Mme Marie-Françoise PETEL pouvoir à M. Claude PICARD
M. Jacques PILLIEN	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Paul ROIZOT	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Jacques FOUILLOT.

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC**

**Stand Métropole Rhin-Rhône au MIPIM 2008 - Convention de financement avec la CAMSA**

Par délibération du 16 décembre 2004, le conseil de Communauté a décidé son adhésion à l'association du réseau métropolitain Rhin-Rhône.

Le projet déposé en 2005 et porté par l'ensemble des villes et agglomérations de Mulhouse, Belfort, Montbéliard, Besançon, Dijon, Chalon, Le Creusot-Montceau ainsi que l'association Trinationale de Bâle a été labellisé par le Gouvernement.

Les différents acteurs ont engagé les actions qui permettent de donner progressivement corps à cet espace en devenir.

Si le fil rouge qui anime la Métropole Rhin Rhône est constitué par la mise en service du TGV Rhin Rhône en 2011, ses élus ambitionnent aussi d'accroître et de favoriser l'attractivité du territoire, aussi bien vis à vis des emplois et fonctions urbaines supérieures que des entreprises.

Or, l'espace métropolitain qui est en devenir ne bénéficie pas pour l'instant d'une identité et d'une notoriété suffisante, notamment à l'égard des prescripteurs et investisseurs.

C'est la raison qui a conduit la Métropole Rhin-Rhône à engager une action de notoriété complémentaire à l'action du réseau, destinée à valoriser leurs différentes offres immobilières et foncières.

La participation de la Métropole Rhin Rhône au Salon du Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) en 2007, qui rassemble des territoires et des investisseurs immobiliers nationaux et internationaux, a été jugée largement positive. Avec une fréquentation en hausse de 25 %, cet événement confirme qu'il est le rendez-vous mondial incontournable des professionnels de l'immobilier et que la dimension Métropole est tout à fait pertinente dans ce contexte.

Forte de ce constat, la Métropole Rhin-Rhône a décidé de renouveler sa présence au MIPIM qui se déroule à Cannes du 11 au 14 mars 2008 en y louant un espace d'exposition de 59,4 m<sup>2</sup>. A ce jour, 5 territoires ont confirmé leur volonté d'être associés à cette nouvelle édition : Belfort, Besançon, Dijon, Montbéliard et Mulhouse.

Il est proposé que la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération soit portée, comme les années précédentes, par la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace, et fasse l'objet de conventions avec les différents partenaires.

Le coût de cette présence est évalué à 30 000 € par territoire participant.

LE CONSEIL  
Après avoir délibéré  
DECIDE

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :  
26 DEC. 2007

- **d'approuver** la participation de la Communauté de l'Agglomération dijonnaise au MIPIM 2008 avec une participation financière évaluée à 30 000 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de financement de cette participation avec la Communauté de l'Agglomération Mulhouse Sud Alsace (CAMSA), qui par ailleurs est maître d'ouvrage de l'opération ;
- **de dire** que les frais de déplacement et d'hébergement des représentants de la Communauté de l'Agglomération dijonnaise sont pris en charge par cette dernière ;
- **de dire** que les crédits nécessaires à cette opération seront pris sur le budget en cours.

Publié le 20 DEC. 2007  
Déposé en Préfecture le

21 DEC. 2007

Pour extrait conforme,  
Le Président  
  


# PROJET

## CONVENTION DE FINANCEMENT de la participation

au « Marché International des Professionnels de l'Immobilier » du 11 au 14 mars  
2008 à CANNES

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace dont le siège est à Mulhouse, 2 rue Pierre et Marie Curie, BP 90019, 68948 MULHOUSE CEDEX 9, représentée par son Président Monsieur Jo SPIEGEL, agissant en exécution d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 20 décembre 2007,

et

La Communauté de l'Agglomération dijonnaise dont le siège est à Dijon, 40, avenue du Drapeau, représentée par son Président Monsieur François Rebsamen, agissant en exécution d'une délibération du Conseil d'agglomération du

Exposent ce qui suit :

### PREAMBULE

Le conseil d'administration de l'association du réseau métropolitain Rhin Rhône, a décidé de reconduire la présence de la Métropole Rhin Rhône au salon MIPIM 2008 en y organisant un stand. A ce jour, les territoires et agglomérations de Mulhouse, Belfort, Montbéliard, Besançon, Dijon, ont confirmé leur participation.

Le projet de Métropole Rhin-Rhône, déposé en 2005 et porté par l'ensemble des villes et agglomérations de Mulhouse, Belfort, Montbéliard, Besançon, Dijon, Chalon, Le Creusot-Montceau ainsi que l'association Trinationale de Bâle, a été labellisé par le Gouvernement.

Aujourd'hui, ces acteurs travaillent à la réalisation concrète de projets et d'actions qui permettent de donner corps à cet espace en construction.

L'espace métropolitain est en devenir et se doit de conforter sa notoriété au-delà de son périmètre, notamment à l'égard des prescripteurs et investisseurs.

C'est pourquoi il est apparu nécessaire et souhaitable aux élus de poursuivre les actions permettant de corriger cette perception dans la durée.

C'est à ce titre que la Métropole Rhin Rhône a décidé de participer au Salon du MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier), qui se déroule à Cannes en mars de chaque année et rassemble les grandes collectivités ou les métropoles européennes et des investisseurs immobiliers nationaux et internationaux, en y louant un espace d'exposition de 59,4 m<sup>2</sup>.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

26 DEC. 2007



Pour être annexé à délibération

19 DEC. 2007

21 DEC. 2007

Fort du succès de l'édition 2007, Il a été décidé de reconduire l'identité de la Métropole Rhin Rhône en l'appuyant tout particulièrement sur la notoriété des territoires et villes qui la constituent.

D'un commun accord, les collectivités participantes conviennent de confier à la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace (CAMSA), l'organisation de l'ensemble de l'opération pour le compte des territoires collectivement présents au MIPIM selon les modalités définies dans la présente convention.

### **Article 1 - Objet de la convention**

La présente convention a pour but de définir les conditions de financement de la participation des territoires au salon MIPIM qui se tiendra à CANNES du 11 au 14 mars 2008. La CAMSA est chargée de la réalisation de l'espace d'exposition et de l'organisation matérielle des événements communs sur place pour le compte des territoires.

Des conventions bilatérales seront signées par le Président de la CAMSA avec le représentant mandaté par les territoires participants.

### **Article 2 - Conditions financières, acompte et modalités de règlement**

Chaque collectivité est amenée à confirmer sa participation et acquitter directement sa quote-part de la location du stand auprès de l'organisateur Reed Midem dans les délais fixés par celui-ci.

Chaque collectivité prend par ailleurs en charge les démarches et expose directement les frais de déplacement et d'hébergement liés à sa propre représentation.

La CAMSA supportera, pour le compte de l'ensemble des participants, les charges liées à la réalisation de l'espace d'exposition et à l'organisation matérielle des événements communs sur place.

Les frais communs supportés par la CAMSA feront l'objet d'une répartition entre les partenaires.

### **Article 3 - Nature et justification des dépenses**

La CAMSA adressera à l'issue de la tenue du salon un titre de recettes à la Communauté de l'Agglomération dijonnaise, avec à l'appui le décompte et les copies des factures acquittées.

Le signataire s'engage à mandater le solde de sa quote-part dans les 30 jours à compter de la réception des pièces justificatives, sur le compte n°30001/00581/C6840000000/16.

**Article 4 - Durée**

La présente convention prend effet à la date de sa signature. Elle prendra fin avec la libération du versement de la participation financière de la Communauté de l'Agglomération dijonnaise à la CAMSA.

Fait à Dijon, en 2 exemplaires originaux, le

le Président de la Communauté  
d'Agglomération  
Mulhouse Sud Alsace

Le Président de la Communauté  
de l'Agglomération dijonnaise

Jo SPIEGEL

François REBSAMEN